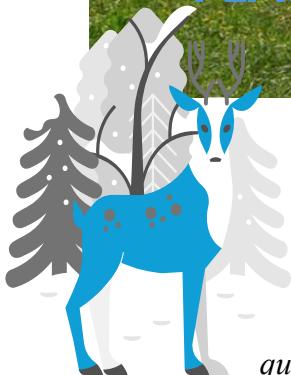




FLASH INFOS PAUNAT DECEMBRE 2025



34

La fin de l'année approche, les fêtes familiales vont animer les foyers paunatois, quelques résidences secondaires vont s'ouvrir et la magie de Noël va opérer pour quelques semaines.

Dans ce dernier Flash Infos, nous aborderons déjà les prochains rendez-vous du 1^{er} trimestre 2026 autour de deux thèmes principaux :

- *Le recensement de la population ,*
- *Les élections municipales des 15 et 22 mars prochains dont les règles ont été modifiées.*

Nous vous souhaitons une excellente fin d'année et vous attendons nombreux le samedi 17 janvier 2026 à 15h30 à la salle des Fêtes pour la traditionnelle cérémonie des vœux autour des galettes.

Le Maire Didier MARC pour l'équipe municipale

I. LE RECENSEMENT DU 15/01 AU 14/02/2026

Le recensement est un acte citoyen simple et important ; il permet à l'état et aux collectivités locales de connaître réellement la population :

- Donner des chiffres fiables indispensables pour les décisions publiques ,
- Anticiper les besoins des crèches, écoles, équipements ,
- Suivre les évolutions, connaitre les phénomènes tels que le vieillissement, l'exode rural et le renouvellement de la population ,
- Orienter les politiques sociales et sanitaires.

Pour la commune, la taille et la composition de la population déterminent les financements et dotations de l'état et la représentativité démocratique : le nombre d'élus.

Nous vous demandons de répondre rapidement et sérieusement au questionnaire simple, la confidentialité et la protection des données étant garanties. L'agent recenseur Christophe Teot sera disponible pour répondre à vos interrogations.

II. LES ELECTIONS MUNICIPALES - 15 et 22 MARS 2026

La loi du 21 mai 2025 a modifié le mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants et a renforcé la parité.

**Nous voterons désormais pour une liste
Aucun panachage n'est autorisé ; toute rature ou rayure entraînera la nullité du document.**

Cette ou ces liste(s) devront présenter une alternance homme/femme. La date limite d'inscription sur les listes électorales est le 6 février 2026. Cette demande peut s'effectuer en mairie ou en ligne sur le site service-public.gouv.fr (justificatifs d'identité et de domicile indispensables dans les deux cas).

III. LES TRAVAUX DU CENTRE BOURG

Le chantier se poursuit malgré les intempéries, et la nouvelle configuration de cet espace prend forme.

Les travaux devraient être achevés en fin d'année. Les actions de végétalisation, plantation et mise en herbe interviendront ultérieurement à une période plus propice.



IV. NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

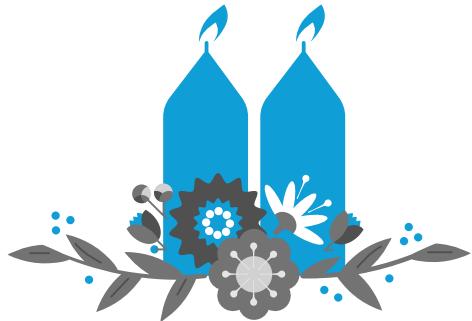
- Samedi 20 décembre 2025 à 11 heures salle des fêtes : remise des cadeaux aux enfants du village ,
- Samedi 17 janvier 2026 à 15h30 salle des fêtes : Vœux de la municipalité puis dégustation des galettes ,
- Dimanche 25 janvier 2026 : Fête de la Truffe.

V. COMITE DES FETES

Un nouveau président, Michel Delaitre, habitant route des étangs Hameau des Fontenelles, prend la présidence du Comité des Fêtes. Nous lui souhaitons une pleine réussite pour l'animation du village.

Nous en profitons pour remercier Patrizia Lorenzon son équipe pour leur investissement total au sein du Comité des Fêtes. Merci à tous les bénévoles et aux chasseurs de rester mobilisés auprès du nouveau président.

Nous vous souhaitons d'heureuses fêtes
de fin d'année 2025 ,



Didier Marc et toute l'équipe municipale

Recensement de la population 2026



Vos réponses aujourd'hui
construisent la vie locale
de demain.

Q le-recensement-et-moi.fr

Le recensement démarre le 15 janvier.
Si vous êtes recensé cette année,
vous serez prévenu par votre mairie.

LES DONNÉES RECUEILLIES LORS DU RECENSEMENT SONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES.